

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPE 1017 Opération de compostage collectif – Demande de subvention (169 375,50 euros) avec convention à l'ADEME Ile-de-France.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, lui propose de signer avec l'ADEME Ile-de-France une convention de financement pour l'opération de compostage collectif.

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'ADEME Ile-de-France une convention de financement pour l'opération de compostage collectif.

Article 2 : Une participation de l'ADEME Ile-de-France, d'un montant de 169 375,50 euros, est attribuée à la Ville de Paris.

Article 3 : La recette correspondante à la participation de l'ADEME Ile-de-France sera imputée au budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris sur la mission 460, chapitre 74, nature 7478, fonction 8, rubrique 833, et des exercices suivants sous réserve des décisions de financement.